



Uccle, le

12 -02- 2021

Service URBANISME

DÉPARTEMENT AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
POLITIQUE FONCIERE

Tél : 02/348.66.30.

Objet : Division Etoile 195-197

V/Réf : //

N/Réf : IND 21/ 0125 - U95/F° 9

Ph. Dutranoix-SBV

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courriel du 02/02/2021 relatif au bien sis rue de l'Etoile, 195-197.

Nous vous confirmons, après analyse des documents y annexés, à savoir l'historique des compteurs Sibelga et les plans de géomètre de la situation de fait du bien en objet, que le bien sis rue de l'Etoile 195 est divisé en 4 entités de logements (4 appartements), la division étant antérieure au 01/12/1993, date avant laquelle la modification du nombre de logements n'était pas soumise à permis d'urbanisme et les appartements répondant au bon aménagement des lieux.

Le bien sis rue de l'Etoile 197 est par ailleurs, sur base des documents susmentionnés et des domiciliations au fichier du Service de la Population de l'administration communale d'Uccle et du Registre national, affecté au logement unifamilial.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Par Délégation :

La responsable a.i. du Département
Aménagement du Territoire et Politique Foncière,

Lydie JERKOVIC

Par Délégation :

L'Echevin de l'Urbanisme,

Jonathan BIERMANN